

Mairie de Lamontélarie

81260 LAMONTELARIE

Tél : 05.63.74.01.92 Fax : 05.63.74.01.54

mairie.lamontelarie@orange.fr

<https://lamontelarie.fr>

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 6 avril 2018

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres ayant pris part aux délibérations : 6

Présents :

M. Pierre ESCANDE

Mme. Chantal GUILLOT

Mme. Eliane GERSTENMAIER

Mme. Julie COUGET

M. Philippe BAUDIERE

Absents :

Mme. Fanny SOLANS

Mme. Fanny SOLANS a donné procuration à Mme. Julie COUGET

La séance est ouverte sous la présidence de M. le Maire à 17h30.

Mme Julie COUGET est désigné secrétaire de séance.

En préambule, M. le Maire fait lecture à l'assemblée du courrier de M. Olivier PHALIPPOU l'informant de sa démission par, il cite, « incompatibilité de ma responsabilité de conseiller municipal avec mon activité professionnelle d'entrepreneur de travaux publics ». Cette démission a pris effet à la date de réception de ce courrier par nos soins, soit le 8 mars 2018. Les services de la préfecture en ont été informés comme il se doit.

De plus, il propose le rajout d'une délibération à l'ordre du jour concernant la liste des entreprises proposées par le bureau d'étude et le cabinet d'architecture après étude économique, en vu du réaménagement de la mairie, et ceci afin de démarrer les travaux au plus tôt avant les congés d'été des entreprises.

Les membres du conseil municipal prennent acte de l'information de démission susnommée, et ayant pris connaissance des documents qui leurs ont été remis avant la séance, acceptent à l'unanimité le rajout de la délibération concernant le réaménagement de la Mairie de Lamontélarie.

I. Approbation compte-rendu Conseil municipal du 16 février 2018

En l'absence de remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II. Affectation de résultat Commune et Eau

M. le Maire présente les documents concernant l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2017.

Pour la commune :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE A AFFECTER AU 31/12/2017	47 099.57 €
Besoin de financement	4 027.62 €
AFFECTATION OBLIGATOIRE (arrondie) A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	4 027.62 €
SOLDE DISPONIBLE AFFECTE COMME SUIVIT :	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	43 071.95 €
Total affecté au c/1068 :	4 027.62 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	
Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

Pour le service Eau - Assainissement :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE A AFFECTER AU 31/12/2017	1 900.73 €
Besoin de financement	
AFFECTATION OBLIGATOIRE (arrondie) A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
SOLDE DISPONIBLE AFFECTE COMME SUIVIT :	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 900.73 €
Total affecté au c/1068 :	0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	
Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

III. Vote des trois taxes

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal les différents documents nécessaires au vote des taux d'imposition applicables en 2018 pour chacune des trois taxes. Les membres du Conseil Municipal décident, après en avoir débattu, de fixer les taux suivants :

Taxe d'habitation	3.91 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	8.62 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	40.84 %

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

IV .Vote Budgets primitifs 2018 Commune et Eau

M. le Maire présente les documents concernant les budgets primitifs.

Pour la commune :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	157 071.00	114 000.00
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
002 Résultat de fonctionnement reporté		(si excédent) 43 071.00
=	=	=
Total de la section de fonctionnement	157 071.00	157 071.00

INVESTISSEMENT

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	184 500.00	188 541.00
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent	11 000.00	11 236.00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	(si solde négatif) 4 277.00	
=	=	=
Total de la section d'investissement	199 777.00	199 777.00
Total du budget	356 848.00	356 848.00

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

Pour l'eau

EXPLOITATION

	Dépenses de la section d'exploitation	Recettes de la section d'exploitation
Crédits d'exploitation votés au titre du présent budget	16 466.00	14 566.00
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
002 Résultat d'exploitation reporté		1 900.00
=	=	=
Total de la section d'exploitation	16 466.00	16 466.00

INVESTISSEMENT

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	356 333.00	317 937.00
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent	5 000.00	3 000.00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		40 396.00
=	=	=
Total de la section d'investissement	361 333.00	361 333.00

Total du budget	377 799.00	377 799.00
------------------------	------------	------------

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

V. Dossier de demande de subvention au titre du fonds de concours réaménagement Mairie

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'exécuter des travaux relatifs à la mise en conformité du bâtiment de la Mairie.

M. le Maire propose à l'Assemblée de solliciter une subvention au niveau de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc au titre du fonds de concours communautaire et d'adopter le plan de financement suivant :

Coût prévisionnel HT	146 011.37 €
T.V.A.	29 202.27 €
Total TTC	175 213.64 €

Plan de financement prévu	
Conseil départemental Tarn	19 424.44€
Etat DETR	34 378.00€
Région	19 530.00€
Etat TEPcv	19 551.00€
Réserve Parlementaire	3 500.00€
Fonds de Concours Communauté	23 555.66€
Autofinancement communal	25 702.27€
+ TVA	29 202.27€

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

VI. Convention avec la Communauté Sidobre Vals et Plateaux

Monsieur l'Adjoint au Maire donne lecture d'un courrier cosigné par le Président du SIVOM de Brassac et par le Président de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux adressé à la commune de Lamontélarie. Il y est expliqué que, depuis le 1^{er} janvier 2018, les communes membres du SIVOM de Brassac et de la

CCSVP ont transféré la compétence « petite enfance » à la Communauté de Communes et dans ce cadre, cette collectivité assure le financement des crèches multi accueil associatives situées sur son territoire. La commune de Lamontéliarié adhérente du SIVOM de Brassac a participé au financement de la crèche de Brassac afin de garantir aux familles résidant sur sa commune l'accès à ce service.

Dans le but de continuer à assurer cette prestation, il est convenu que la Commune de Lamontéliarié s'engage à verser à la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux une subvention annuelle forfaitaire d'un montant de 121€. Ces modalités intègrent la répartition du coût en fonction de la population et de la fréquentation.

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

VII. Certification de la gestion forestière durable Forêt communale

Les critères de gestion durable des forêts sont repris dans l'article 1 du Code forestier. Les principaux sont les suivants :

- assurer la santé et la vitalité des forêts
- s'assurer des capacités de régénération des forêts, c'est-à-dire ne pas se mettre dans des situations où on n'arrive plus à renouveler les peuplements à leur terme pour les générations futures
- s'assurer que la fonction économique de la forêt est durablement satisfaite, notamment pour les besoins en éco-matériaux de la filière bois, ce qui contribue à lutter contre l'effet de serre par piégeage du carbone tout en maintenant la productivité des forêts
- s'assurer que les fonctions sociales et environnementales sont prises en compte, notamment concernant l'accueil du public, le maintien de la biodiversité et l'équilibre faune-flore.

Ceci étant dit, Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité pour la commune de s'engager dans un processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuelles demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable. Pour rappel, la surface totale de nos parcelles forestières est de 164,11 hectares, et le montant de la contribution prévue se compose d'un forfait de 50€ auquel se rajoutent 0,65€ l'hectare. Des pancartes indicatives « PEFC » seront apposées sur les panneaux existant de nos forêts communales.

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

VIII. Validation liste des entreprises travaux réaménagement mairie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'architecte en charge des travaux de réaménagement de la mairie nous a rendu compte de l'étude économique concernant les diverses entreprises ayant répondu à notre appel public à la concurrence en procédure adaptée. Il rappelle que ce projet consiste à réaménager les bâtiments de la mairie et aménager un espace extérieur, le tout accessible aux personnes à mobilité réduite. Il rajoute que les critères de sélection des candidatures sont la conformité des pièces demandées dans le règlement de consultation au regard de la réglementation, l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, la capacité économique et financière, la capacité technique et professionnelle. Les critères d'attribution sont l'offre économique la plus avantageuse appréciée en fonction du prix (60%) et de la valeur technique (40%).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider la liste des entreprises du rapport d'analyse des offres proposées par le cabinet d'architecture.

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

IX. Questions et informations diverses

✚ Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le Parc naturel régional du Haut-Languedoc organise cette année un « SylvoTrophée » qui monopolise 7 Parcs du Massif-central, le CRPF et l'ONF. C'est un concours qui vise à distinguer des forêts gérées de façon à produire du bois de qualité, tout en respectant l'environnement et les usages autres que sylvicoles. Pour le SylvoTrophée, un jury composé de représentants des sylviculteurs, écologues et usagers, donne une appréciation sur le mode de gestion des candidats, leur conscience des enjeux liés à la forêt, et sur la visite de la parcelle présentée en candidature. Etant donné que ce concours est nouveau sur le territoire, « une journée test » qui avait surtout pour objectif d'évaluer les grilles de notation, a été organisée sur une parcelle de notre belle forêt communale le 8 novembre 2017. Monsieur le maire rajoute que, de fait, la commune de Lamontéliarié va s'inscrire à la 1^{ère} édition de ce SylvoTrophée.

Des critères de sélection sont bien sûr exigés :

- La parcelle forestière présentée doit être située sur l'une des communes suivantes : Lamontéliarié, Lacaune, Fontrieu ou Brassac
- Parcelle de futaie feuillue
- Surface supérieure à 2 ha
- Parcelle gérée et présentant un document de gestion.

La remise des prix de ce 1^{er} SylvoTrophée se déroulera sur la commune de Lamontéliarié le samedi 28 juillet 2018, lors de la fête du pain organisée par l'association Les Montéliots.

✚ Remplacement de notre agent communal.
Après une opération de son épaule, notre agent communal est en arrêt de travail jusqu'au 1^{er} juillet 2018. La période actuelle étant la plus chargée en termes d'entretien de la commune, le remplacement de cet agent s'impose. Plusieurs pistes sont évoquées et chacun des conseillers aura la charge d'apporter des solutions et des idées pour ce remplacement. En conclusion, un choix devra être fait le plus rapidement possible.

L'ordre du jour étant épuisé et sans aucune autre question diverse, la séance est levée à 20h00.

Le Maire
Pierre ESCANDE